



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 11/04/2025

Séance du 03 avril 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. François BOUSSO (à partir de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 2), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 10), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 3), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 23), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 35 incluse), Mme Christine WERTHE

Mme Lorine GAGLIOLO

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ZEHAF

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 9 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 36), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 36), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 33 - Commission annuelle prospective des emplois 2025, actualisation de liste des emplois permanents et création d'un contrat de projet

Délibération n° 007889

Commission annuelle prospective des emplois 2025, actualisation de liste des emplois permanents et création d'un contrat de projet

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	20/03/2025	Favorable unanime (3 abstentions)

Résumé :

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre l'ambition de la collectivité de développement des services publics locaux et d'amélioration de la situation des personnels en arrêtant les créations d'emplois pour l'année 2025. A cet effet, il est proposé la création de 90 emplois permanents, la suppression de 34 emplois, le recalibrage de 10 postes et la création d'1 contrat de projet.

Ces propositions s'inscrivent dans la démarche engagée depuis le début du mandat municipal visant le développement des services publics locaux, l'amélioration de leur qualité, d'une part, et la prise en compte du développement des qualifications ainsi que l'amélioration des conditions d'emploi des personnels, d'autre part.

Le coût de ces évolutions s'élève à 115,5 k€ pour 2025, avec 68 K€ consacrés au projet de sécurisation l'accueil périscolaire au Département de l'éducation et 47,5 K€ dédiés à des créations et des recalibrages dans différents autres secteurs d'activités au sein de la collectivité.

I. Créations-suppressions-recalibrages sur emplois permanents ; actualisation de la LEP

1.1-Récapitulatif :

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts au 01/01/2025	dont emplois à Temps Complet	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à Temps Complet
Budget Principal	2111	1628	2167	1696
BA Archéologie préventive	3	3	3	3
BA Forêts	7	7	7	7
Somme :	2121	1638	2177	1706

1.2-Evolution des emplois

Pour concrétiser nos ambitions politiques et faire face à l'évolution de l'activité des services, les directions ont réalisé un travail prospectif sur leurs besoins en ressources, qui a fait l'objet d'une priorisation par la direction générale.

Sur la base de ces priorisations il est proposé la création de 90 emplois, le recalibrage de 10 emplois et la suppression de 34 emplois.

Parmi ces créations, 47 répondent à la volonté de développer les services publics municipaux, 41 correspondent à des déprécarisations d'emplois temporaires et 2 résultent du transfert à la Ville d'emplois de la Caisse des écoles. Enfin, 10 recalibrages sont proposés pour prendre en compte l'évolution des qualifications requises par certains métiers.

1.2.1-Créations et recalibrages à coût nul

1.2.1.1-Créations-recalibrages financés par baisse de crédits sur emplois non permanents

- **Pôle Action Sociale et Citoyenneté :**

- création d'1 emploi de médecin (Médecin vaccinateur) à temps non complet 20% au sein de la Direction Santé Publique

- **Pôle Pilotage :**
 - création d'1 emploi d'animateur (médiateur déchets) au sein de la mission Développement Durable
- **Pôle Services à la Population :**
 - création de 4 emplois d'adjoint technique (2 postes d'agent d'entretien serveur et 2 postes d'agent d'entretien) à temps complet
 - création de 36 emplois d'adjoint technique (1 poste d'agent d'entretien, 35 postes de serveurs de restaurants scolaires) à temps non complet
- **Pôle Transition Ecologique, Aménagement du Territoire et Espace Public :**
 - Recalibrage de 2 emplois d'adjoint technique (chef d'atelier) en emploi de technicien (Chef de secteur) au sein de la Direction de la Maîtrise de l'Energie.

1.2.1.2-Créations d'emplois financés par recettes

- **Pôle Services à la Population :**
 - création de 2 emplois d'assistant socio-éducatif (Réfèrent de réussite éducative).
 - création d'1 emploi d'adjoint technique (Agent de Surveillance de la Voie Publique) au sein de la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique
- **Pôle Transition Ecologique, Aménagement du Territoire et Espace Public :**
 - création d'1 emploi d'animateur (médiateur environnemental) au sein du Département des Mobilités
 - création d'1 emploi de technicien (Technicien spécialisé) au sein de la Direction Biodiversité et Espaces Verts.

1.2.1.3- Projet d'organisation à coût nul : Direction de la Citadelle

- **Pôle Culture :**
 - Création d'1 emploi d'adjoint technique (Agent technique travaux),
 - Création d'1 biologiste, vétérinaire, pharmacien (responsable de secteur) au sein de la Direction de la Citadelle
 - Recalibrage de 2 emplois d'attaché de conservation du patrimoine en emplois de Conservateur au sein de la Direction de la Citadelle.
 - Suppression d'1 emploi de conservateur du patrimoine (chef de service) au sein de la Direction de la Citadelle

1.2.2- Créations-recalibrages avec un coût net

1.2.2.1- Créations-suppressions dans le cadre de la sécurisation de l'accueil périscolaire au Département de l'éducation

L'évaluation de l'impact net en année pleine de ce projet est estimée à 191 000 euros, avec pour l'année 2025, un effet à hauteur de 68 000 euros.

- **Pôle des Services à la Population :**
 - Suppression de 33 emplois d'adjoint d'animation (animateur référent périscolaire) au sein du département Education
 - création de 17 emplois d'animateur (4 postes de Directeur d'Accueil de Loisirs Multi Sites et 13 postes de Directeur d'Accueil de Loisirs Adjoint) au sein du Département Education
 - création de 20 emplois d'animateurs à temps non complets (midi et soir) (7.8 ETP)

1.2.2.2-Autres créations-recalibrages avec impact sur la masse salariale

L'impact des 4 créations et des 6 recalibrages est évalué à 143 000 euros en année pleine, avec un impact estimé à 47 500 euros pour 2025.

4 Créations

- **Pôle des Services à la Population :**

- Création d'1 emploi d'auxiliaire de puériculture au sein de la Direction de la Petite Enfance.
- Création d'1 emploi de rédacteur (chargé de gestion financière) au sein du Département de l'Education

- **Pôle Pilotage :**

- Création d'1 emploi d'animateur (médiateur déchets) au sein de la mission Développement Durable.

- **Pôle Action Sociale et Citoyenneté :**

- Création d'1 emploi de rédacteur (chargé de gestion) au sein de la Direction Santé Publique.

6 recalibrages

- **Pôle des Services à la Population :**

- Recalibrage d'1 emploi d'agent de maîtrise (sous-chef de cuisine) en emploi de technicien (second de cuisine)
- Recalibrage d'1 emploi d'adjoint administratif (Adjoint de gestion administrative) en emploi de rédacteur (chef de secteur) au sein du département Education.

- **Pôle Transition Ecologique, Aménagement du Territoire et Espace Public :**

- Recalibrage de 4 emplois d'adjoint technique (Electricien) en emploi de technicien (Technicien automatisme) au sein du Département Architecture et Bâtiments.

Synthèse

Cadre d'emploi	Création	Suppression	Synthèse
Rédacteur	+3		+3
Adjoint administratif		-1	-1
Conservateur du patrimoine	+2	-1	+1
Attaché de conservation		-2	-2
Assistant socio-éducatif	+2		+2
Technicien	+8		+8
Agent de maîtrise		-1	-1
Adjoint technique	+42	-6	+36
Animateur	+20		+20

Adjoint d'animation		-33 + 20	- 13
Médecin	+ 1		+1
Biologiste, vétérinaire pharmacien	+1		+1
Auxiliaire de puériculture	+1		+1
TOTAL	+ 80	- 24	56

- **Budget Principal**

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2025	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Emplois Fonctionnels		1	1		1	1
Directeur général adjoint	A	1	1		1	1
Filière administrative		249	248		251	250
Administrateurs Territoriaux	A	2	2		2	2
Attachés Territoriaux	A	75	75		75	75
Rédacteurs Territoriaux	B	78	78	+3	81	81
Adjoint administratifs territoriaux	C	94	93	-1	93	92
Filière animation		472	63		459	83
Animateurs territoriaux	B	39	39	+20	59	59
Adjoint territoriaux d'animation	C	433	24	-33 + 20	420	24
Filière culturelle		173	169		172	168
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	12	12	-2	10	10
Bibliothécaires territoriaux	A	11	11		11	11
Conservateurs territoriaux des bibliothèques	A	0	0		0	0
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	8	8	+1	9	9
Directeurs établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	1	1		1	1
Professeurs territoriaux enseignement artistique	A	10	10		10	10
Assistants Territoriaux Enseignement Artistique	B	3	3		3	3
Assistants Territoriaux Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	57	55		57	55
Adjoint du patrimoine territoriaux	C	71	69		71	69
Filière médico-sociale		147	146		149	147
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	1	1		1	1
Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux	A	1	1		1	1
Médecins territoriaux	A	1	1	+1	2	1

Puéricultrices territoriales	A	5	5		5	5
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	139	138	+1	140	139
Filière Médico-technique		3	3		4	4
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	A	2	2	+1	3	3
Péd Pod Erg Psy Ort Tec Man Pré Diét Ter	A	1	1		1	1
Filière Sécurité (Police Municipale)		70	70		70	70
Chef de service de Police Municipale	B	6	6		6	6
Agents de police municipale	A	64	64		64	64
Filière Sociale		156	139		158	141
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	6	6	+2	8	8
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	37	37		37	37
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	111	94		111	94
Agents sociaux territoriaux	C	2	2		2	2
Filière sportive		30	30		30	30
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	A	5	5		5	5
Educateurs territoriaux des APS	B	25	25		25	25
Filière technique		810	759		853	802
Ingénieurs territoriaux	A	32	32		32	32
Techniciens territoriaux	B	54	54	+8	62	62
Agents de maîtrise Territoriaux	C	80	80	-1	79	79
Adjointes techniques territoriaux	C	644	593	+36	680	629
SOUS-TOTAL Budget Principal		2111	1628	+ 56	2167	1696

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

II. Création d'un contrat de projet sur le budget principal (emploi non permanent)

En application des articles L332-24,25 et 26 du code de la fonction publique les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Aussi, il est proposé le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : participer au développement et à la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans le cadre de l'Atelier Santé Ville

L'objectif est de participer au développement et à la mise en œuvre de projets relatifs à la promotion, la prévention et l'éducation à la santé s'inscrivant dans le cadre de l'Atelier Santé Ville.

Au regard des actions à conduire à destination des publics les plus fragiles ou les plus éloignés, il convient de prévoir un recrutement en contrat de projet sur la durée du contrat cadre du contrat de Ville (2024-2030).

Les missions seront les suivantes :

- Recenser les structures, les actions existantes et les projets en matière de santé sur les quartiers politiques de la Ville
- Evaluer les besoins de santé de la population « fragilisée »
- Impulser et programmer des actions de prévention et de promotion à la santé en partenariat avec les acteurs du territoire
- Développer des projets locaux de santé en direction des populations les plus fragiles des quartiers prioritaires
- Apporter un appui technique et méthodologique aux porteurs de projets, dans la construction, la mise en œuvre, la recherche de financement et l'évaluation des actions de prévention et promotion de la santé
- Favoriser un travail en réseau en lien avec les acteurs (du sanitaire, médico-social, associatif, habitants, des institutions...)
- Valoriser les ressources des acteurs locaux, notamment par la formation et impulser la dynamique des acteurs relais
- Participer à la gestion administrative et financière des actions de l'atelier Santé Ville en partenariat avec la Cheffe de service et le/la chargé(e) de gestion.
- Réaliser des bilans d'activités
- Assurer l'animation des commissions et instances du dispositif pour favoriser la coordination en santé des acteurs du territoire
- Animer des actions santé, en transmettant des messages simples adaptés à tout public

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public
- Durée de 5 ans à compter du recrutement prévu pour juin 2025
- Travail à temps complet
- Rémunération en référence au grade d'attaché
- Régime indemnitaire afférent.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal :

- **autorise la création de 80 emplois : 3 emplois de rédacteur, 2 emplois de conservateur du patrimoine, 2 emplois d'assistant socio-éducatif, 8 emplois de technicien, 42 emplois d'adjoint technique, 20 emplois d'animateur, 1 emploi de médecin, 1 emploi de biologiste, vétérinaire, pharmacien, 20 emplois d'adjoint d'animation et 1 emploi d'auxiliaire de puériculture au sein des services de la Ville,**
- **autorise la suppression d'1 emploi d'adjoint administratif, 1 emploi de conservateur du patrimoine, 2 emplois d'attaché de conservation, 1 emploi d'agent de maîtrise, 6 emplois d'adjoint technique, et 33 emplois d'adjoint d'animation,**
- **adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations et recalibrages intervenant sur le budget principal,**

- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien « l'opération de développement des Ateliers Santé Ville » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme La Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions*: 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

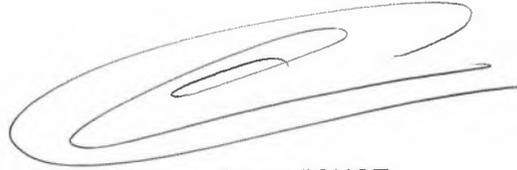
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Lorine GAGLILO
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT